



Tribunal de grande instance et apres ?

Par **cathya**, le **05/01/2011 à 10:39**

Bonjour,
En Juillet 2008 j'ai prêté 10.000 € à une relation amicale, qui a signé une reconnaissance de dettes pour la somme de 8.000 €, dette devant être remboursée au plus tard le 31 Décembre 2008.
Cette personne a prétexté pendant un certain temps mille et une raisons pour ne pas payer. En 2009, j'ai demandé l'intervention d'un médiateur mais après le premier entretien la personne qui me doit cet argent n'a plus donné suite. J'ai donc pris un avocat et porté plainte auprès du tribunal de grande instance de Draguignan. La personne n'est jamais venue, ne s'est jamais fait représentée par un avocat et n'a jamais répondu à aucun courrier.
Le tribunal de grande instance a condamné la personne en question à me payer une partie de la somme (celle avec reconnaissance de dette) et 1.000 € de dommages et intérêts.
Pour ce faire j'ai réglé l'avocat soit 1.500 €
Afin de faire appliquer le jugement, l'avocate a mandaté un huissier de justice sans me demander mon avis soit 300 €. Jugement rendu fin Avril, huissier mandaté début mai et là silence radio...
Mon dossier a été enterré, j'ai du me fâcher plusieurs fois durant l'été pour avoir de vagues réponses orales de l'étude de l'huissier me disant qu'ils n'avaient pas eu le temps...
En septembre après un nombre incroyables de coups de fils et courriels, une intervention minime de l'avocate, l'huissier a saisi le compte bancaire de l'auteur des dettes qui insolvable...
Je n'ai aucun document, aucun compte rendu de l'huissier, rien... je dois le croire sur parole est ce bien normal ?
Puis à mon insistance (c'est ce que je souhaitais depuis le début) l'huissier a fait une saisie-vente à domicile, l'auteur des dettes n'était pas là.
A ce jour :
1- l'huissier ne m'a donné aucun compte-rendu écrit de son action
2- l'avocate me dit qu'elle en a fini
3- L'huissier sans me dire "le comment et le contenu" de la saisie vente me réclame à nouveau une provision de 500 €
Ma question est comment puis je faire évoluer cette situation? et trouver une issue ? La personne qui me doit de l'argent à une "petite" notoriété, journaliste et écrivain; on peut réellement le qualifier d'escroc (d'autres personnes semblent avoir été aussi escroquées)
Merci d'avance dans l'espoir d'informations utiles.